



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

**28<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

---

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Est également présente Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire.

2 **18-631 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 3 décembre 2018 – Approbation du procès-verbal

**AMÉNAGEMENT**

4. Dérogation mineure – 431, rue Bernard
5. Règlement 35-2002-47 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Adoption
6. Règlement 79-397 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Adoption



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

7. Règlement 79-398 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Adoption

**ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN**

8. Règlement 116-2019 – Tarification des activités et services en loisir – Avis de motion
9. Règlement 116-2019 – Tarification des activités et services en loisir – Projet – Adoption
10. Règlement 120-2018 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2019 – Avis de motion
11. Règlement 120-2018 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2019 – Projet – Adoption
12. Règlement d'emprunt 200 – Construction d'une toiture sur la patinoire réfrigérée, d'un chalet de service et l'aménagement d'un stationnement – Avis de motion
13. Règlement d'emprunt 200 – Construction d'une toiture sur la patinoire réfrigérée, d'un chalet de service et l'aménagement d'un stationnement – Dépôt du projet
14. Règlement d'emprunt 201 – Achat et installation de compteurs d'eau pour certaines résidences et pour les bâtiments ICI (industrie-commerce-institution) – Avis de motion
15. Règlement d'emprunt 201 – Achat et installation de compteurs d'eau pour certaines résidences et pour les bâtiments ICI (industrie-commerce-institution) – Dépôt du projet
16. Règlement d'emprunt 202 – Construction de lignes et ajout de divers équipements pour la distribution d'électricité – Avis de motion
17. Règlement d'emprunt 202 – Construction de lignes et ajout de divers équipements pour la distribution d'électricité – Dépôt du projet
18. Ententes – Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance – Entérinement
19. Fresque « Les Moulins » – Sautozieux – Mandat et autorisation
20. Convention d'entretien – Sentiers de ski de fond – Parc Louis-Querbes – Autorisation
21. Entente intermunicipale – Fourniture de l'eau potable – Révision et préavis – Autorisation
22. Assurances – Protection de la réputation vie privée des élus et hauts fonctionnaires – Renouvellement et autorisation
23. Assurances générales – Mutuelle des municipalités du Québec – Renouvellement et autorisation
24. Déclassement et destruction d'archives – Autorisation
25. Liste des déboursés du 21 novembre au 4 décembre 2018 – Approbation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**17-12-2018**

26. Mauvaises créances Hydro-Joliette – Approbation et autorisation
27. Revêtement asphaltique – Boulevard de la Base-de-Roc – 9306-1380 Québec inc. – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
28. Système informatisé de facturation d'électricité – Advanced Utility Systems division de Harris Computer – Certificat de paiement numéro 13 – Acceptation définitive
29. Résolutions 18-150, 18-282 et 18-316 – Fonds de roulement – Amendement
30. Affectation de surplus – Engagements de l'année 2018
31. Comité régional pour la valorisation de l'éducation – Maintien de l'adhésion

**GREFFE – APPROVISIONNEMENT**

32. Soumission numéro AP18-002 – Véhicule électrique – Hydro-Joliette – A. Chalut Auto ltée – Adjudication de contrat
33. Soumission numéro AP18-055 – Disjoncteurs 15kV – Poste Dollard – MDL Énergie inc. – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP18-095 – Oxygène liquide – Usine de filtration – Annulation
35. Attribution d'un contrat de gré à gré – Demande d'autorisation (dispense) au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
36. Soumission numéro AP18-107 – Fourniture de produits pétroliers 2019 – Adjudication de contrats
37. Soumission numéro AP18-116 – Mur de soutènement – École Les Mélèzes – Adjudication de contrat
38. Soumission numéro AP18-118 – Services professionnels – Construction d'une toiture pour patinoire extérieure, chalet de parc avec garage et stationnement – Adjudication de contrat
39. Soumission numéro AP18-122 – Contrôle de l'eau potable et des eaux usées – Groupe Environnex inc. – Adjudication de contrat

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

40. Plan de mesures compensatoires (Modélisation SWMM) – Mandat
41. Activités de financement d'organismes
42. Divers
43. Dépôt de rapports
44. Période de questions
45. Date et heure de la prochaine assemblée
46. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

3 **18-632 – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **18-633 – DÉROGATION MINEURE – 431, RUE BERNARD**

**CONSIDÉRANT** la recommandation DM-2018-11-20 du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure à l'immeuble situé au 431, rue Bernard, afin de régulariser l'implantation d'un garage isolé localisé à 0,88 mètre (2,89 pieds) de la ligne de propriété sud-ouest au lieu d'un mètre (3,28 pieds) et à 0,61 mètre (2 pieds) du bâtiment principal au lieu de deux mètres (6,56 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **18-634 – RÈGLEMENT 35-2002-47 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 35-2002-47 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à assujettir la zone H06-040 au P.I.I.A. SECTEURS RÉSIDENTIELS DE MOYENNE OU DE HAUTE DENSITÉ.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

**18-635 – RÈGLEMENT 79-397 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 79-397 amendant le Règlement de zonage 79 afin de modifier le plan de zonage de manière à créer la zone H06-040 (localisée le long d'une partie de la rue Sœur-Joseph-Émilien) au détriment d'une partie de la zone H06-036 (localisée le long de cette même rue) et créer la grille des usages et normes applicable à la zone H06-040 à l'intérieur de laquelle l'usage habitation trifamiliale jumelée sera uniquement autorisé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

**18-636 – RÈGLEMENT 79-398 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 79-398 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à ajouter l'article 6.1.5.2.1 afin d'autoriser, à certaines conditions, pour la classe « habitation unifamiliale (h1) » l'aménagement d'une allée de circulation correspondant à la largeur d'un garage attenant ou incorporé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **18-637 – RÈGLEMENT 116-2019 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Bonin donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 116-2019 relatif à la tarification des activités et services en loisir.

9 **18-638 – RÈGLEMENT 116-2019 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 116-2019 relatif à la tarification des activités et services en loisir.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **18-639 – RÈGLEMENT 120-2018 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 120-2018 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2019.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

11 **18-640 – RÈGLEMENT 120-2018 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019 – PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 120-2018 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **18-641 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 200 – CONSTRUCTION D'UNE TOITURE SUR LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE, D'UN CHALET DE SERVICE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Bonin donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 200 décrétant la construction d'une toiture sur la patinoire réfrigérée, d'un chalet de service et l'aménagement d'un stationnement ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 729 675 \$.

Objet :	Construction d'une toiture sur la patinoire réfrigérée, d'un chalet de service et l'aménagement d'un stationnement
Portée :	Tout le territoire
Coût :	2 729 675 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

13 **18-642 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 200 – CONSTRUCTION D'UNE TOITURE SUR LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE, D'UN CHALET DE SERVICE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – DÉPÔT DU PROJET**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

**DE DÉPOSER** le projet de règlement d'emprunt 200 décrétant la construction d'une toiture sur la patinoire réfrigérée, d'un chalet de service et l'aménagement d'un stationnement, ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 729 675 \$, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**18-643 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 201 – ACHAT ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU POUR CERTAINES RÉSIDENCES ET POUR LES BÂTIMENTS ICI (INDUSTRIE-COMMERCE-INSTITUTION) – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 201 décrétant l'achat et l'installation de compteurs d'eau pour certaines résidences et pour les bâtiments ICI (industrie-commerce-institution), ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 221 955 \$.

Objet :	Achat et installation de compteurs d'eau pour certaines résidences et pour les bâtiments ICI (industrie-commerce-institution)
Portée :	Tout le territoire
Coût :	2 221 955 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

15

**18-644 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 201 – ACHAT ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU POUR CERTAINES RÉSIDENCES ET POUR LES BÂTIMENTS ICI (INDUSTRIE-COMMERCE-INSTITUTION) – DÉPÔT DU PROJET**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement d'emprunt 201 décrétant l'achat et l'installation de compteurs d'eau pour certaines résidences et pour les bâtiments ICI (industrie-commerce-institution), ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 221 955 \$, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

16

**18-645 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 202 – CONSTRUCTION DE LIGNES ET AJOUT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 202 décrétant la construction de lignes et l'ajout de divers équipements pour la distribution d'électricité, ainsi qu'un emprunt et une dépense de 3 132 000 \$.

Objet :	Construction de lignes et ajout de divers équipements pour la distribution d'électricité
Portée :	Tout le territoire
Coût :	3 132 000 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

17

**18-646 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 202 – CONSTRUCTION DE LIGNES ET AJOUT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – DÉPÔT DU PROJET**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement d'emprunt 202 décrétant la construction de lignes et l'ajout de divers équipements pour la distribution d'électricité, ainsi qu'un emprunt et une dépense de 3 132 000 \$, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

**18-647 – ENTENTES – FONDATION DU CLUB DE HOCKEY CANADIEN POUR L'ENFANCE – ENTÉRINEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'ENTÉRINER** la signature de l'entente de confidentialité entre la Ville de Joliette et la fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance relative à la construction d'une patinoire.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le guide de démarrage du programme Bleu Blanc Bouge.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

19

**18-648 – FRESQUE « LES MOULINS » – SAUTOZIEUX – MANDAT ET AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-470 formant le comité de la fresque « Les Moulins »;

**CONSIDÉRANT** l'article 573.3 4°) de la *Loi sur les cités et villes* concernant la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**DE MANDATER** la firme Sautozieux afin de réaliser au cours de l'année 2019, la fresque « Les Moulins » sur l'usine d'épuration des eaux sise aux 351, rue De Lanaudière conformément au devis déposé.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, tous documents nécessaires à la réalisation de l'œuvre.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**18-649 – CONVENTION D'ENTRETIEN – SENTIERS DE SKI DE FOND – PARC LOUIS-QUERBES – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande du Cégep régional de Lanaudière à Joliette pour l'utilisation du parc Louis-Querbes afin d'y aménager et d'y entretenir des sentiers de ski de fond à usage grand public durant la saison hivernale 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du service des Loisirs et de la culture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur du service des Loisirs et de la culture à signer la convention d'entretien avec le Cégep régional de Lanaudière à Joliette relative à l'aménagement et à l'entretien de sentiers de ski de fond à usage grand public au parc Louis-Querbes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

21

**18-650 – ENTENTE INTERMUNICIPALE – FOURNITURE DE L’EAU POTABLE – RÉVISION ET PRÉAVIS – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** l’entente intermunicipale relative à la fourniture de l’eau potable intervenue avec les Municipalités de Saint-Paul et Saint-Thomas et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies datant du 1<sup>er</sup> décembre 1995;

**CONSIDÉRANT QU’IL** y a lieu de réviser ladite entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D’AUTORISER** le directeur des Travaux publics et services techniques à transmettre le préavis et les sujets en pourparlers aux Municipalités de Saint-Paul et Saint-Thomas et à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

22

**18-651 – ASSURANCES – PROTECTION DE LA RÉPUTATION VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES – RENOUELEMENT ET AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** par ses résolutions G2015-04-77 et 16-024, la Ville de Joliette adhère au regroupement d’achat d’assurances de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

**CONSIDÉRANT** le rapport du consultant fait aux autorités de l’UMQ qui recommande de renouveler le contrat, aux mêmes conditions, pour une baisse de tarification de 3 % pour la période 2018-2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D’AUTORISER** le renouvellement du contrat pour la fourniture des diverses couvertures d’assurance pour la protection des municipalités relative à la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires du regroupement avec la société Aon Parizeau inc., pour l’année 2018-2019 selon les conditions obtenues.

**D’AUTORISER** la trésorière à payer à Aon Parizeau inc. la prime d’assurance au montant de 4 365 \$ plus les taxes applicables ainsi que le paiement des honoraires au montant de 425 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

23

**18-652 – ASSURANCES GÉNÉRALES – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUELEMENT ET AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les polices d'assurance générales et complémentaires avec la Mutuelle des municipalités du Québec viendront à échéance le 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et ville*, permet d'octroyer le contrat sans appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette renouvelle les polices d'assurances générales et complémentaires avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2019.

**D'AUTORISER** la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Joliette, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

**D'AUTORISER** la trésorière à payer à Groupe Ultima inc. la prime totale pour la police d'assurance générale au montant de 226 858 \$, la prime totale de l'assurance automobile de 26 435 \$, la prime totale de l'assurance accident des cadres et dirigeants de 350 \$, la prime totale de l'assurance accident des bénévoles de 200 \$ et la prime totale de l'assurance cyberrisques de 1 497 \$, le tout plus la taxe applicable de 9 %.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

**18-653 – DÉCLASSEMENT ET DESTRUCTION D'ARCHIVES – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la durée de conservation de plusieurs documents est venue à échéance conformément au calendrier de conservation de la Ville de Joliette, approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit autoriser la destruction desdits documents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

**D'AUTORISER** la destruction des documents indiqués à la liste jointe à la présente résolution et dont la durée de conservation est venue à échéance en accord avec le calendrier de conservation de la Ville de Joliette, approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, par une firme spécialisée dans la destruction de documents confidentiels.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**18-654 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 21 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2018 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 2 047 225,29 \$ pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 21 novembre au 4 décembre 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Liste des déboursés pour la période du 21 novembre au 4 décembre 2018**

a. Liste des chèques émis :	492 946,09 \$
b. Liste des transferts électroniques :	699 662,92 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 995 995,38 \$
<b>Total</b>	<b>3 188 604,39 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

**18-655 – MAUVAISES CRÉANCES HYDRO-JOLIETTE – APPROBATION ET AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du service des Finances et trésorerie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

**D'APPROUVER** la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 95 317,98 \$.

**D'AUTORISER** la directrice du service des Finances et trésorerie à radier les mauvaises créances d'Hydro-Joliette de plus d'un an et à annuler les intérêts.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**18-656 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE – BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – 9306-1380 QUÉBEC INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Jonathan Joly, technicien au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 5 décembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 final, des travaux de revêtement asphaltique du boulevard de la Base-de-Roc tels que décrétés par la résolution 17-205 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « 9306-1380 Québec inc. » la somme de 35 133,44 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**18-657 – SYSTÈME INFORMATISÉ DE FACTURATION D'ÉLECTRICITÉ – ADVANCED UTILITY SYSTEMS DIVISION DE HARRIS COMPUTER – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 13 – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par Mme Marie Claude Gagnon, ingénieure et directrice adjointe du service Hydro-Joliette, en date du 28 novembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 13, pour la fourniture et l'implantation d'un système informatisé de facturation d'électricité, le tout tel que décrété par la résolution no G2011-06-52 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Advanced Utility Systems division de Harris Computer » la somme de 54 124,48 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

29

**18-658 – RÉOLUTIONS 18-150, 18-282 ET 18-316 – FONDS DE ROULEMENT – AMENDEMENT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-150 qui amendait la résolution 18-097 afin d'y préciser le mode de financement du projet, soit le fonds de roulement;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un surplus de financement pour ce projet de 21 189 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-282 qui adjugeait le contrat de réfection du terrain de tennis au parc Saint-Jean-Baptiste à BLR excavation et qui précisait que le coût net serait financé par le fonds de roulement;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un surplus de financement pour ce projet de 8 256 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-316 qui adjugeait le contrat de réhabilitation sans tranchée de l'égout sanitaire sur la rue Frenette à Services Infraspec inc. et qui précisait que le coût net serait financé par le fonds de roulement;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un surplus de financement pour ce projet de 10 526 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'AMENDER** les résolutions 18-150, 18-282 et 18-316 afin d'y ajouter à la fin le paragraphe qui suit :

« S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**18-659 – AFFECTATION DE SURPLUS – ENGAGEMENTS DE L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** certains engagements financiers ont été contractés en 2018, mais que les biens et services n'ont pu être livrés avant la fin de l'exercice en cours;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'affecter une partie des surplus de l'exercice en cours afin de défrayer en 2019 les dépenses afférentes à ces engagements;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**DE CONFIRMER** les affectations ci-après énumérées, lesquelles totalisent la somme de 745 325,52 \$ :

No de résolution, de commande ou d'engagement	Descriptions	Montant
17-02457	Albert Piette et ass. – ingénierie mécanique et électrique pour le remplacement de la chaudière à la caserne	9 198,00 \$
17-04020	Diane Joly – réalisation de fiches descriptives pour l'inventaire du patrimoine bâti	5 770,88 \$
18-01400	Lanauco – installation de poteaux, ancrages et transformateurs	19 183,58 \$
18-03506	Service d'arbres nature – abattage d'arbres	29 704,95 \$
18-03644	Peinture Bertrand Ayotte – peinture des murs de la ruelle des artistes	8 524,25 \$
18-03810	JB enseignes – fabrication et installation de cadres pour la ruelle des artistes	5 375,08 \$
18-03873	Les Terrassements Multi-paysage – fondation pour les arches de la ruelle des artistes	8 237,96 \$
18-03874	Fabrication Acier concept – construction des arches de la ruelle des artistes	22 247,66 \$
18-03875	Enaircomp – plan d'action de réduction GES à l'usine	9 004,84 \$
18-03882	Enaircomp – étude d'efficacité énergétique à la caserne	10 261,52 \$
18-04195	Clôtures Summun – clôture ornementale et installation pour ruelle des artistes	40 121,68 \$
18-04952	Parro info – hébergement d'un serveur	5 644,04 \$
18-05237	Philippe Jetté – projet Joliette au cœur des traditions	6 175,00 \$
18-05260	François Lauzier – œuvre	7 000,00 \$
18-05284	Atech, Groupe Girod – achat de bacs à fleurs pour la ruelle des artistes	12 867,30 \$
18-05389	Azur impression – achat de tentes promotionnelles	8 683,44 \$
18-05396	Insight Canada – configuration des serveurs VM	5 157,34 \$





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

No de résolution, de commande ou d'engagement	Descriptions	Montant
18CD00012 18CD00034	Demandes dans le cadre du programme de restauration de façade	75 118,00 \$
18CD00028 18CD00030 18CD00032	Demandes dans le cadre du programme de rénovation d'immeubles patrimoniaux	80 819,00 \$
18CD00031	Demande dans le cadre du programme d'aide financière pour l'accessibilité universelle	10 000,00 \$
18CD00007 18CD00014 18CD00015 18CD00016 18CD00018 18CD00019 18CD00020 18CD00021	Demandes dans le cadre du programme Réno-Québec 2017-2018	236 231,00 \$
AP18-100	Étude de stationnement pour le centre-ville	130 000,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>745 325,52 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

**18-660 – COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION – MAINTIEN DE L'ADHÉSION**

**CONSIDÉRANT** la demande du comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE), dans le cadre de l'activité « Municipalités premières de classe 2019 »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette maintienne son adhésion au CRÉVALE.

**QUE** la Ville de Joliette participe aux différentes activités afin de conserver la certification « OSER-JEUNES OR » et d'obtenir le titre de « Municipalités premières de classe 2019 ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

32

**18-661 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-002 – VÉHICULE ÉLECTRIQUE – HYDRO-JOLIETTE – A. CHALUT AUTO LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat d'un véhicule 100 % électrique pour Hydro-Joliette;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 6 novembre 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	A. Chalut Auto Ltée	45 352,00 \$
2	Bourgeois Chevrolet	Non soumissionné
3	Albi Ford Lincoln	Non soumissionné
4	Albi Nissan	Non soumissionné
5	Hyunday Lanaudière	Non soumissionné

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-002, le contrat pour la fourniture d'un véhicule 100 % électrique pour Hydro-Joliette, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **A. Chalut Auto Ltée** », au montant de **45 352,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

**18-662 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-055 – DISJONCTEURS 15KV – POSTE DOLLARD – MDL ÉNERGIE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour l'achat de cinq disjoncteurs 15kV pour la synchronisation des génératrices du poste Dollard sur le réseau de distribution d'Hydro-Joliette a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 3 décembre 2018;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	MDL Énergie inc.	132 400,00 \$
2	Lumen – Sonepar Canada inc.	143 425,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-055, le contrat pour la fourniture de cinq disjoncteurs 15kV pour le poste Dollard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **MDL Énergie inc.** », au montant de **132 400,00 \$**, avant taxes.

**QUE** le coût net, soit un montant de **132 400,00 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux et consécutifs de **26 480,00 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

**18-663 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-095 – OXYGÈNE LIQUIDE – USINE DE FILTRATION – ANNULATION**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de l'appel d'offres AP18-095 le 22 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue et que cette dernière est non conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'ANNULER** l'appel d'offres AP18-095.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

**18-664 – ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – DEMANDE D'AUTORISATION (DISPENSE) AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres AP18-095 pour l'approvisionnement en oxygène liquide pour l'usine de filtration;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue et que cette dernière est non-conforme car conditionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit appel d'offres a été annulé;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat actuel se termine le 31 décembre 2018 et que l'approvisionnement en oxygène liquide est requis;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette doit être diligente en matière d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**DE DEMANDER** l'autorisation (dispense) au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en vertu de l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de prolonger de gré à gré le contrat actuellement en vigueur avec l'entreprise Air Liquide Canada inc. pour une durée de six mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2019 pour une somme supplémentaire approximative de 40 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

**18-665 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-107 – FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS 2019 – ADJUDICATION DE CONTRATS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 3 décembre 2018;

<b>CARBURANT DIESEL COLORÉ DE TYPE A (-40°C (120 000 LITRES))</b>		
<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX / LITRE</b>	<b>TOTAL (avant TPS et TVQ)</b>
<b>Le Groupe Harnois inc.</b>	<b>0,8846 \$</b>	<b>106 152,00 \$</b>
Corporation Pétroles Parkland	0,9580 \$	114 960,00 \$
Chauffage P. Gosselin inc.	0,9620 \$	115 440,00 \$

<b>CARBURANT DIESEL CLAIR DE TYPE A (110 000 LITRES)</b>		
<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX / LITRE</b>	<b>TOTAL (avant TPS et TVQ)</b>
<b>Chauffage P. Gosselin inc.</b>	<b>1,1540 \$</b>	<b>126 940,00 \$</b>
Le Groupe Harnois inc.	1,1566 \$	127 226,00 \$
Corporation Pétroles Parkland	1,1600 \$	127 600,00 \$



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

<b>CARBURANT DIESEL CLAIR DE TYPE B (70 000 LITRES)</b>		
<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX / LITRE</b>	<b>TOTAL (avant TPS et TVQ)</b>
<b>Chauffage P. Gosselin inc.</b>	<b>1,0840 \$</b>	<b>75 880,00 \$</b>
Le Groupe Harnois inc.	1,0866 \$	76 062,00 \$
Corporation Pétroles Parkland	1,1140 \$	77 980,00 \$

<b>ESSENCE ORDINAIRE SANS PLOMB (75 000 LITRES)</b>		
<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX / LITRE</b>	<b>TOTAL (avant TPS et TVQ)</b>
<b>Chauffage P. Gosselin inc.</b>	<b>0,9210 \$</b>	<b>69 075,00 \$</b>
Le Groupe Harnois inc.	0,9221 \$	69 157,50 \$
Corporation Pétroles Parkland	0,9470 \$	71 025,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-107, les contrats de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2019, aux entreprises « **Le Groupe Harnois inc.** » et « **Chauffage P. Gosselin inc.** », lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, aux montants avant taxes de :

Le Groupe Harnois inc. :

- 106 152,00 \$ pour le diesel coloré de type A.

Chauffage P. Gosselin inc. :

- 126 940,00 \$ pour le diesel clair de type A;
- 75 880,00 \$ pour le diesel clair de type B;
- 69 075,00 \$ pour l'essence ordinaire sans plomb.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

37

**18-666 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-116 – MUR DE SOUTÈNEMENT – ÉCOLE LES MÉLÈZES – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour le remplacement du mur de soutènement derrière l'école primaire Les Mélèzes a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 5 décembre 2018;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Deric Construction inc.	269 638,00 \$
2	Parko inc.	284 055,00 \$
3	Construction Jessiko inc.	335 529,50 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-116, le contrat pour le remplacement du mur de soutènement derrière l'école primaire Les Mélèzes, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Deric Construction inc.** », au montant de **269 638,00 \$**, avant taxes.

**QUE** le coût net, soit un montant de **283 119,90 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **sept** versements annuels égaux et consécutifs de **40 445,70 \$**, puisés à même le fonds général durant les **sept** prochaines années.

S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

**18-667 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-118 – SERVICES PROFESSIONNELS – CONSTRUCTION D'UNE TOITURE POUR PATINOIRE EXTÉRIEURE, CHALET DE PARC AVEC GARAGE ET STATIONNEMENT – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour la construction d'une toiture pour une patinoire extérieure, un chalet de parc avec garage et un stationnement a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

**CONSIDÉRANT QUE** sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 10 décembre 2018;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	<b>Gémel inc. en consortium avec la firme Éric Painchaud Architectes et Associés inc.</b>	<b>8,393</b>	<b>144 167,15 \$</b>
2	RJA Architecture & Design inc. et Ponton Guillot inc. et Laurentides experts conseils inc.	7,060	172 807,43 \$
3	Poirier Fontaine Architectes inc. et C.L.A. Experts-conseils inc. et Albert Piette & Associés inc.	6,936	180 223,31 \$
4	Hétu-Bellehumeur architectes inc. et C.L.A. Experts-conseils inc. et Albert Piette & Associés inc.	6,172	200 918,81 \$
5	B+B Architecture + Design et GBI Experts-Conseils inc.	6,261	206 035,20 \$
6	Lachance & associée architectes inc. et Pluritec ltée	5,623	227 650,50 \$
7	Induktion Groupe conseil	Le pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-118, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la construction d'une toiture pour une patinoire extérieure, un chalet de parc avec garage et un stationnement, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Gémel inc. en consortium avec la firme Éric Painchaud Architectes et Associés inc.** », au montant de **125 390,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

**18-668 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-122 – CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES – GROUPE ENVIRONNEX INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le contrôle de l'eau potable et des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 11 décembre 2018, 11 h;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE				
ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Groupe Environnex inc.	22 740,00 \$	X	
2	H2lab	26 352,00 \$	X	
3	Certilab inc.	52 842,00 \$		X
4	Maxxam Analytics	Non soumissionné		
5	Eurofins	Non soumissionné		
6	Agat Laboratoires	Non soumissionné		

CONTRÔLE DES EAUX USÉES				
ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Groupe Environnex inc.	17 454,00 \$	X	
2	H2lab	18 624,00 \$	X	
3	Certilab inc.	31 684,50 \$		X
4	Maxxam Analytics	Non soumissionné		
5	Eurofins	Non soumissionné		
6	Agat Laboratoires	Non soumissionné		

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-122, le contrat pour le contrôle de l'eau potable et des eaux usées pour une durée de trois ans, à l'entreprise « **Groupe Environnex inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, au montant de :

- **22 740,00 \$** plus les taxes applicables pour le contrôle de l'eau potable;
- **17 454,00 \$** plus les taxes applicables pour le contrôle des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

40

**18-669 – PLAN DE MESURES COMPENSATOIRES (MODÉLISATION SWMM) – MANDAT**

**CONSIDÉRANT** les nouvelles normes environnementales concernant la gestion des débordements;

**CONSIDÉRANT** les attentes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de réaliser un Plan de mesures compensatoires global pour l'ensemble de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette (Régie), sous forme de modélisation SWMM;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie n'a pas la compétence sur le territoire des municipalités desservies par celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**DE MANDATER** la firme JFSA inc. Services d'experts-conseils, au montant de 17 610,00 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation du plan des mesures compensatoires (étude hydraulique SWMM), pour l'ensemble du réseau de la ville de Joliette.

**QUE** le rapport soit déposé à la Régie par les municipalités dans les meilleurs délais, afin que le processus d'optimisation de la gestion des débordements soit réalisé rapidement et permette à la Ville de Joliette de poursuivre son développement respectif, tout en s'assurant qu'il soit efficace et durable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

**18-670 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Centre de prévention du suicide de Lanaudière : 250 \$;
- Original tatoué, café de rue : 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

**18-671 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 17 décembre 2018;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2018

- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de novembre 2018;
- Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- Procès-verbal de correction – Résolution 18-605.

44

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

45

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 21 janvier 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

46

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 17.

ALAIN BEAUDRY,  
Maire

MYLÈNE MAYER,  
Greffière